

Bonneville, le 13 octobre 2025

Objet : convocation AG ordinaire et extraordinaire

Chère Présidente, cher Président,

Nous avons le plaisir de vous convier à l'assemblée générale ordinaire suivie de l'assemblée générale extraordinaire du Comité de Ski du Mont-Blanc le :

Mardi 28 octobre 2025 à 19h00
L'Agora - 42, avenue de la Gare - 74 130 Bonneville

Ordre du jour

19h00 Assemblée générale ordinaire

- 1) Signature du registre de présence.
- 2) Ouverture de l'assemblée générale par le Président du Comité – rapport moral.
- 3) Approbation du PV d'assemblée générale du 17 octobre 2024.
- 4) Point sportif :
 - Perspectives et objectifs.
- 5) Point financier :
 - Rapport financier de l'exercice 2024/2025.
 - Rapport du commissaire aux comptes et résolutions.
 - Approbation des comptes de l'exercice 2024/2025.
 - Présentation et approbation du budget 2025/2026.
- 6) Point développement.
- 7) Point sur les fermes du Praz aux Contamines.
- 8) Questions diverses et vœux.

Assemblée générale extraordinaire

- Signature du registre de présence.
- Vote portant sur la modification des statuts et du règlement intérieur.

Apéritif dinatoire

Au plaisir de vous recevoir,

Le Président,
Georges COQUILLARD



Rappel, selon les statuts

- Pour être tenue valablement, l'assemblée générale doit se composer du quart au moins de ses membres représentant au moins le quart des voix.
- Le représentant d'un club est soit son président, soit un membre de ce même club muni d'un pouvoir signé par son président et disposant d'une licence compétiteur ou dirigeant en vigueur.

ASSEMBLÉES GÉNÉRALES
Ordinaire et Extraordinaire

Mardi 28 octobre 2025 à Bonneville

POUVOIR

Nom du Club :

Je soussigné(e), M./Mme.....

Président(e) du club

Donne pouvoir à M./Mme.....

Membre du même club

Disposant d'une licence compétiteur / dirigeant n°

**Pour représenter mon club à l'Assemblée Générale ordinaire et
l'Assemblée Générale Extraordinaire du Comité de Ski du Mont-Blanc.**

Fait à

Le / / 2025

Signature du Président et tampon du Club OBLIGATOIRES :

Rappel, selon les statuts

- Pour être tenue valablement, l'assemblée générale doit se composer du quart au moins de ses membres représentant au moins le quart des voix.
- Le représentant d'un club est soit son président, soit un membre de ce même club muni d'un pouvoir signé par son président et disposant d'une licence compétiteur ou dirigeant en vigueur.

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE

VŒUX

Nom du Club :

.....

Je soussigné(e), M./Mme Président(e) du club

.....

Disposant d'une licence valide compétiteur / dirigeant n°

[VŒUX à formuler](#)

Ces vœux seront étudiés lors de l'assemblée générale.

A renvoyer à info@skimb.fr **IMPERATIVEMENT** avant le 22 octobre 2025.

Signature du Président et tampon du Club OBLIGATOIRES :